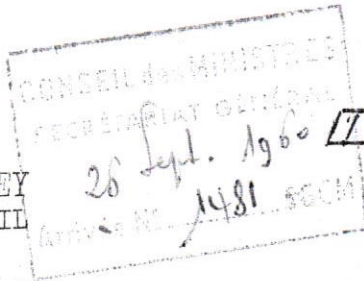


PG/MO.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES



12
DECRET DU PREMIER
MINISTRE

CABINET DU PREMIER
MINISTRE

ANNEE 1960 N° 260 /PCM/CAB/MI.

LE PREMIER MINISTRE,

VU la loi du 15 Février 1959 portant constitution du Dahomey ;
VU la loi 59/I6 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU les nécessités de services ;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;
LE le Conseil des Ministres entendu ;

AMPLIATIONS.

CHRONO I
JORD. I
MF. 5
SP.SAVE I
MI. 4
TRESOR I
DP. 2
SF. 5
CF. I
C I
M.F.PUBLI. 3
INTERESSE I
INFO/RADIO 2
PCM. I

(//) E C R E T E

ARTICLE 1er. - M. MOUKADAM Djinadou Commis-Expéditionnaire Adjoint de 4ème échelon, actuellement en service à Savé, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Savé.
ARTICLE 2°. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, LE 26 SEPTEMBRE 1960

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR .

H. MAGA.

M. AROUNA.